

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2022

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Maguy CARMELLI-AMADIO, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Fabien VIEL, Michèle ROCH, Gérard ROUAN, Laetitia CAZAUBIEL,

Procuration : Laetitia CAZAUBIEL à Guylène LIA.

--==--

Détails du compte administratif 2021 du Budget Principal

En fonctionnement :

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 211 556,15 € contre 1 088 375,38 € en 2020.

Les recettes réelles s'élèvent à 2 844 461,74 € contre 3 314 331,41 € dont 1 882 671 € d'excédent reporté.

Quant aux opérations d'ordre, elles représentent 7 144 € en dépenses.

La section de Fonctionnement dégage donc un excédent de 1 625 761,59 €.

- **Les dépenses** se décomposent en plusieurs chapitres :

- les charges à caractère général que sont les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage représentent 465 465 797 €, soit une augmentation de près de 61 000 € qui s'explique essentiellement par l'augmentation des tarifs d'énergies, électricité 70 714 € (contre 62 544 €), charges de chauffage 35 027 € (contre 28 205 € en 2020), les réparations dans les bâtiments pour + de 33 000 €, l'eau pour 19 681 € (fuites importantes) la maintenance pour 52 374 €. A noter une très forte hausse des dépenses liées à la pandémie (produits de désinfection, matériel, évacuation des déchets et création ligne internet pour le centre de vaccination, charges de personnels supplémentaires...) qui représente une très importante part des charges du Fonctionnement.
- une augmentation des charges de personnel de 24 000 € (titularisation d'un contractuel et recrutements COVID).
- Au chapitre des impôts, on remarque que les taxes foncières se sont élevées à 15 106 €, en diminution de 3 800 €.
- Les indemnités des élus représentent 56 193 € et le service incendie 59 888 €.
- Les subventions aux associations représentent 41 377 €.

- **Les recettes** sont composées essentiellement des contributions directes pour 419 612 (contre 531388€ en 2020), du FNGIR pour 83 852 € égal, des droits de mutation pour 38 048 €, de la dotation forfaitaire pour 125 437 €, la dotation de solidarité rurale pour 28 387 €, de la participation des familles aux services de restauration et périscolaire pour 62 k€. La communauté de Communes à travers le fonds de solidarité intervient pour 75 880 € (en forte diminution 115 210 € en 2020), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour 42 806 €. Le revenu des immeubles en hausse s'élève à 275 073 € et vient s'ajouter aux recettes de fonctionnement.

En Investissement :

Les dépenses s'élèvent à 1 228 007 €.

Les recettes s'élèvent à 1 131 377 € soit un **déficit de 96 630 €.**

- Au chapitre des dépenses, voici le détail des opérations :

- Sécurisation des abords des ets scolaires : 12 600 €
- Création court couvert tennis + clubhouse : 11 122 €
- Acquisition de matériel : 32 905 €
- Adressage normalisé : 14 516 €
- Rénovation hôtel de ville : 19 466 €
- Aménagements centre-bourg : 766 597 €
- Halle de sports : 10 560 €
- Travaux divers : 36 670 €
- Salle Tivoli : 4 362 €
- Centre administratif : 7 000 €
- Village de vacances : 18 250 €

- En recettes :

- Subvention pour la construction du club house de tennis et court couvert : solde DETR 17 595 €
- Subvention Département bibliothèque : 3 437 €
- Subventions aménagements centre-bourg : DETR pour 192 196 € + Département 22 500 € (solde relance verte)

A cela s'ajoute les amendes de police 4362 €, la vente d'une petite parcelle de terrain à Mr et Mme CAUMONT 7144 €, le FCTVA pour 45 041 € et l'affectation de résultat 2020 pour 835 022 €.

Le budget principal dégage donc un excédent global de 1 529 131 €

Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Principal (délibération)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au à l'approbation du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

- Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif 2021 – Budget Principal (délibération)

Le Conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 762 522,00
	Réalisé :	1 228 007,71
	Reste à réaliser :	1 251 000,00
Recettes	Prévu :	2 762 522,00
	Réalisé :	1 131 377,24
	Reste à réaliser :	315 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 762 732,44
	Réalisé :	1 218 700,15
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 762 732,44
	Réalisé :	2 844 461,74
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 96 630,47
Fonctionnement :	1 625 761,59
Résultat global :	1 529 131,12

Affectation du résultat 2028 – Budget Principal

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line Lalaurie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 253 262,21
- un excédent reporté de : 1 372 499,38

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 625 761,59
- un déficit d'investissement de : 96 630,47
- un déficit des restes à réaliser de : 936 000,00

Soit un besoin de financement de : 1 032 630,47

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 1 625 761,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 1 032 630,47

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 593 131,12

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 96 630,47

Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal
Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au à l'approbation du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

- Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote Du Compte Administratif 2021 – Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	37 600,00
	Réalisé :	21 637,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	150 000,00
	Réalisé :	106 500,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		84 862,22
Résultat global :		84 862,22

Affectation Du Résultat 2021 – Lotissement des Caillabènes

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line Lalaurie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		88 448,58
- un déficit reporté de :		3 586,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		84 862,22
- un déficit d'investissement de :		0,00
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		0,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT		84 862,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		84 862,22
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		0,00

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

Même si ces comptes affichent un excédent global rassurant, il ne faut pas oublier que les dotations diminuent d'année en année, que les tarifs des énergies subissent une hausse exceptionnelle actuellement en raison de la guerre en UKRAINE et que la prudence sera de mise pour l'élaboration du budget primitif 2022.

Projet de tournage cinématographique :

La commune a été retenue dans le cadre du prochain tournage du réalisateur Thomas Cailley pour sa prochaine fiction « Le Règne animal » qui se déroulera début juin sur le site de la plage et du camping.

Projet de création d'un parking devant le collège/stadium : résultat de l'appel d'offres

L'étude estimative s'élève à 85 000 € HT pour le lot VRD. Le taux de pondération est de 60 % pour la valeur technique, 40 % pour le prix. 4 entreprises ont soumissionné :

- ⇒ COLAS : 98 097,83 € HT
- ⇒ BOUIJAUD : 96 469,60 € HT
- ⇒ EUROVIA : 93 369,63 € HT
- ⇒ EIFFAGE : 85 530,00 € HT

Ces offres étant toutes au-dessus du montant estimatif, une négociation a été réalisée ; seules les entreprises suivantes ont répondu :

- ⇒ BOUIJAUD : 92 000 € HT
- ⇒ EUROVIA : 84 631,87 € HT, cette dernière, moins-disante, a été retenue.

La 1^{ère} réunion de chantier est fixée au 7 avril à 14h30 sur place ; l'ensemble des élus est invité à y participer.

Cession d'une partie de chemin rural à « Jacquet d'Agan » :

L'enquête publique est achevée ; elle n'a pas amené d'observation, aussi le commissaire enquêteur Mr Michel PERAT a rendu son rapport avec un avis favorable à l'aliénation de la parcelle qui sera bornée par le demandeur Mr DIAPPI. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport du commissaire ainsi que la cession aux conditions telles que décidées lors d'une précédente assemblée.

Chenil départemental de Caubeyres :

Le conseil d'administration du SIVU Chenil départemental rencontre depuis un certain nombre d'années des difficultés importantes au sein de son assemblée (manque de quorum récurrent, tensions des membres envers la présidence...) ; aussi, sous l'égide du Préfet et les conseils du président de l'amicale des maires du 47, il est proposé aux délégués désignés au sein du SIVU de démissionner du Conseil d'Administration afin de réélire un bureau plus serein ; les délégués que sont Mrs PREVOT et ARSAC démissionnent de leur fonction ; le conseil municipal acte cette décision.

(délibération)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de démissionner des deux délégués qui représentaient la commune au SIVU Chenil Départemental de Caubeyres

Le Conseil Municipal,

ACTE la décision de Mrs PREVOT et ARSAC de démissionner de leur fonction de délégué pour représenter la commune au SIVU Chenil Départemental de Caubeyres,

Régulation des pigeons :

La campagne de régulation de ces volatiles a connu un franc succès avec plus de 3000 individus capturés ; Mr MARROT informe les élus d'une nouvelle procédure en 2022 afin de poursuivre les efforts entamés. Il rappelle que les communes alentours (Fongrave, St Etienne de Fougères, Le Temple/Lot, Granges) ont elle aussi choisi cette solution pour limiter la prolifération néfaste au patrimoine (un pigeon a 7 portées de 2 œufs par an) et souligne l'importance de poursuivre la régulation, sine qua non les volatiles chassés en périphérie de la commune s'y réfugieraient.

On constate déjà une nette amélioration tant au niveau des toitures des bâtiments communaux (beaucoup moins impactées par les déjections=> économies de nettoyage et limitation des dégradations) que par la présence nuisible de cette espèce en diminution. Mme le Maire rappelle les dégâts causés sur les semis et récoltes.

Mr PLANTY demande si les nids sont extraits des platanes ; Mr ARSAC suggère d'inciter les administrés à obstruer les orifices de leurs immeubles.

Rénovation de la halle des sports :

Une demande de subvention peut être déposée auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) ; l'assemblée décide de faire appel à cet organisme afin de solliciter un soutien financier pour ce projet important.

Questions diverses

- ⇒ Le projet de signalétique du village est de nouveau d'actualité ; un devis de la sté SIGNAUX GIROD d'un montant de 21 000 € TTC est présenté ; il comprend la fourniture et la pose de totems et panneaux d'informations. Les élus, conscients que ce programme correspond à un besoin valide valident le devis.
- ⇒ La demande d'implantation d'une antenne par SFR se poursuit : la recherche d'un terrain pour y implanter la future antenne relais est en cours.
- ⇒ Mme le maire rappelle les échéances électorales de 2022 et demandent aux conseillers municipaux, dont la permanence au bureau de vote est une obligation, de retenir les 4 dates dans leur agenda personnel.
- ⇒ La fête locale aura lieu le 2^o weekend de juillet comme à l'habitude ; il est demandé à la commission jeunesse de participer à son organisation. Le devis pour le feu d'artifice a augmenté sensiblement : 3850 € TTC
- ⇒ Mr PREVOT évoque les travaux de renforcement des berges qui se sont bien déroulés ; des plantations ont été réalisées pour stabiliser les talus.
- ⇒ L'église de Sermet est désormais assainie. Mr PLANTY rappelle la fragilité du plafond ; des travaux de consolidation sont à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h19.